

## Procès-verbal des conversations franco-luxembourgeoises (Paris, 17 septembre 1960)

**Légende:** Le 17 septembre 1960, à l'occasion d'entretiens avec le chef du gouvernement luxembourgeois, Pierre Werner à l'Élysée, le président français De Gaulle détaille la politique européenne de son pays.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Coopération politique européenne-Questions fondamentales. Antécédents-Conversations bilatérales, AE 13074.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/proces\\_verbal\\_des\\_conversations\\_franco\\_luxembourgeoises\\_paris\\_17\\_septembre\\_1960-fr-3f690454-e25e-4eec-930a-db30d89ecd56.html](http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_des_conversations_franco_luxembourgeoises_paris_17_septembre_1960-fr-3f690454-e25e-4eec-930a-db30d89ecd56.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2014

## Procès-verbal des conversations franco-luxembourgeoises à Paris, le 17 septembre 1960

Les conversations ont eu lieu dans la salle du Conseil, à l'Elysée. Etaient présents; du côté luxembourgeois: MM. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, chef de la section politique du Ministère des Affaires Etrangères. Du côté français: le Général de Gaulle, Président de la République, MM. Michel Debré, Président du Conseil, Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, de Courcel, Secrétaire général à la Présidence du Conseil et Guyon, Ambassadeur de France à Luxembourg.

Le Général de Gaulle: Notre inspiration, notre intention est européenne. Ce qui est fait en Europe, il ne faut pas y porter atteinte: la Communauté économique doit continuer à fonctionner. Mais il est nécessaire que s'organise une coopération régulière et générale des Européens; nous devons avoir une coopération organisée entre nos Etats, au-dessus des organismes très spécialisés. La base de cette coopération, ce sont les Six: il y a des habitudes prises entre nous, il y a les dangers communs auxquels nous sommes exposés; il y a aussi la nécessité d'encadrer l'Allemagne politiquement pour nous assurer qu'elle demeure occidentale, pour canaliser son grand dynamisme afin qu'elle demeure l'un des éléments de l'Europe et qu'elle ne devienne pas un élément de trouble. Les grands antagonismes historiques entre Européens sont disparus. Nous sommes maintenant très près les uns des autres: nous avons une conception générale du monde, de la morale, de la politique qui sont semblables. Il y a pour notre coopération un substratum commun, nous sommes tous des chrétiens d'origine, des romains de formation, des libéraux dans nos conceptions politiques et nous avons un instinct des relations internationales.

Nous retenons les réserves luxembourgeoises qui nous ont été exposées\*. Nous n'avons pas l'intention de démolir ce qui existe. Dans ce qui est réalisé, vous trouvez en effet une sorte de sécurité: la possibilité de vous faire entendre, et on n'y peut pas passer outre à vos intérêts vitaux. Nous connaissons aussi l'intérêt particulier que vous portez à la sidérurgie qui est l'une des bases de votre vie économique; d'autre part, les institutions de la C.E.C.A. sont implantées à Luxembourg et il est légitime de désirer que cette implantation ne soit pas modifiée.

M. Werner: Je suis heureux de constater la concordance de nos vues, pour les principes. Nous ne voudrions pas être entraînés dans une révision précipitée des Traités européens: nous ne pouvons pas oublier que notre pays, au fond, ne vit que de la permanence des Traités internationaux. Une révision pourrait compromettre la place que nous avons une fois acquise. C'est pour cette raison que nous tenons au respect des traités mais, en même temps, nous reconnaissons la nécessité d'une coopération européenne plus étendue.

Nous avons maintenant quelques questions plus précises à vous poser et je demanderai à M. Schaus de les indiquer.

### (Fusion des Exécutifs)

M. Schaus: Quelle est l'attitude du Gouvernement français à l'égard de la proposition visant à la fusion des Exécutifs européens? Pour notre part, nous reconnaissons les raisons de rationalisation qui inspirent cette idée, mais nous trouvons néanmoins qu'il y a un intérêt à respecter la spécialisation des organes existants.

Le Général de Gaulle: S'il y a une coopération organisée entre nos Gouvernements, il n'y aura certainement pas de modification à ce qui existe sans accord de tous. Je demande à M. Debré de répondre à votre question.

M. Debré: En ce qui concerne la C.E.C.A. et le Marché commun, l'opinion française se rapproche de l'opinion luxembourgeoise. A longue échéance, il devra y avoir un Exécutif commun pour ces deux Communautés, mais il ne convient pas de précipiter les choses. Pour l'Euratom, c'est différent. En effet, les conditions sont changées depuis la signature de ce Traité et les prévisions qu'on faisait à l'époque de la négociation, sur la rareté des combustibles nucléaires et sur la rapidité du développement de l'énergie nucléaire, ne se sont pas vérifiées. Une révision plus profonde nous paraît donc nécessaire dans ce cas.

M. Werner: Il y a deux choses qui nous paraissent importantes dans la C.E.C.A., c'est la spécialisation de cet organisme et la précision des règles de fond de ce Traité. Il ne faut pas diluer, pour ainsi dire, les règles de la C.E.C.A. dans un Marché commun général.

Le Général de Gaulle: Je suis tout à fait d'accord avec cette manière de voir. La question essentielle pour nous est d'ailleurs la coopération politique: de là, on pourra aborder les problèmes économiques et techniques qui se résoudront ainsi plus facilement.

(Question du "Secrétariat politique")

M. Schaus: On a parlé d'un Secrétariat politique: quel en serait le caractère? Quelle serait sa compétence - serait-il chargé de concourir à l'élaboration d'une politique ou s'agirait-il d'un organe de simple liaison?

M. Couve de Murville: Nous n'avons jamais précisé nos pensées à ce sujet. Ce que nous voulons, c'est qu'on s'organise systématiquement, que le travail soit organisé et que les choses soient suivies. Il faut un organe pour préparer les réunions, pour fournir les bases de discussion, pour suivre l'exécution des décisions prises. La nature de cet organe que nous envisageons sera en tout cas très différente de la Haute Autorité et des Commissions existantes: l'organisme à créer aura un caractère intergouvernemental. Il est évidemment difficile de savoir où cet organe s'installera et ce sera là certainement l'un des points les plus délicats à résoudre. (Remarque. Dans des conversations privées, M. Couve de Murville a précisé qu'il était évident que cette structure administrative devrait être localisée "dans un grand centre politique" mais que cette localisation créerait certainement des difficultés, surtout du côté allemand). Mais quoi qu'il en soit, il faut en tout cas une administration, mais elle sera peu nombreuse.

M. Schaus: Le Gouvernement luxembourgeois redoute les doubles emplois; ne pourrait-on pas penser à recourir au Secrétariat du Conseil de Ministres des Communautés?

M. Couve de Murville: Il existe un Secrétaire des Conseils qui est à cheval entre Luxembourg et Bruxelles, mais ce Secrétariat n'a qu'un caractère purement administratif, il organise les réunions, il établit les procès-verbaux. Nous avons en vue un peu plus que cela: il s'agit de faire des études, d'élaborer des propositions et des projets, d'assurer l'exécution. Il faut donc créer quelque chose de nouveau.

M. Werner: Sans liaison avec le Secrétariat existant?

M. Couve de Murville: Cela reste à voir. En tout cas le nouvel organe aura une tâche spéciale.

Le Général de Gaulle: Il s'agira d'apporter aux Gouvernements les éléments de leurs décisions et, une fois que celles-ci seront prises, d'en suivre l'exécution. Les Gouvernements auraient ainsi à leur disposition les organismes économiques existants, mais également un organe politique.

M. Werner : Envisage-t-on aussi des décisions économique.

Le Général de Gaulle: Nous envisageons la création d'une Commission politique, composée de délégués gouvernementaux. Une Commission économique existe déjà. On pourrait instituer également une Commission culturelle et peut-être une Commission de défense. Ces Commissions seraient chargées de préparer dans ces différents domaines les décisions des Gouvernements et d'en suivre l'exécution.

M. Schaus : Le Secrétariat existant est tout de même bien pourvu de spécialistes dans les divers domaines. Ne peut-on pas prévoir du moins des connexions avec ce Secrétariat? Nous ne sommes pas favorables à la création de nouveaux organismes.

Le Général de Gaulle: Nous aussi, nous sommes contre la prolifération des fonctionnaires. Mais les sujets politiques, qui nous intéressent avant tout, ne comportent pas le concours d'un grand nombre d'experts. Naturellement, il y aura une liaison avec ce qui existe déjà. Concrètement, nous voyons de la façon suivante le fonctionnement de ce système: tous les trois mois, il y aurait des réunions des Gouvernements et, dans

l'intervalle, des Commissions travailleront. Nous avons prévu comme je l'ai dit une Commission politique, composée de délégués gouvernementaux, une Commission économique, une Commission culturelle et, peut-être un jour, une Commission de défense. Mais, bien entendu, tout remontera vers les Gouvernements; les Gouvernements décideront, et non les Commissions.

M. Werner: Il y a des chevauchements possibles avec ce qui existe déjà.

Le Général de Gaulle : Nous sommes d'accord pour nous organiser de façon à les éliminer. Les comparaisons sont toujours boiteuses, mais il est peut-être bon de rappeler cet exemple: il s'agit de l'exécution du Traité de Versailles qui était confiée à une réunion d'Ambassadeurs. Ceux-ci se réunissaient périodiquement afin de préparer les décisions à prendre d'un commun accord par les Gouvernements.

(Relations avec le Conseil des Communautés)

M. Werner : Quel sera le rôle du Conseil des Communautés en présence du nouvel organisme de consultations? N'y a-t-il pas là des possibilités de conflit?

Le Général de Gaulle: Il ne peut y avoir des conflits entre ces deux organes que si les Gouvernements, représentés dans l'un et dans l'autre, ne sont pas d'accord en eux-mêmes. Au contraire, si les Gouvernements sont solidaires dans leur politique, ils ne peuvent prendre qu'une attitude identique dans tous les Conseils et il n'y aura pas, pratiquement, de possibilités de conflit.

(Relations avec l'Angleterre)

M. Schaus: Quelles seront les relations du nouveau système avec l'Angleterre?

Le Général de Gaulle: Nous nous attendions à la question et nous sommes prêts à répondre. Il faudrait que l'Angleterre devînt européenne. Ce serait son avantage, mais il n'est pas sûr qu'elle le croie elle-même. Ce n'est pas d'ici que viendront les obstacles si l'Angleterre désire réellement devenir européenne. Mais l'Angleterre n'arrive pas à se mettre d'accord avec elle-même: il y a à cela des raisons géographiques, des raisons historiques, une méfiance traditionnelle. Il y a l'attachement des Anglais au Commonwealth - je crois d'ailleurs que les Anglais exagèrent eux-mêmes l'importance de leur Commonwealth. L'Angleterre est collée aux Américains, elle est toujours un satellite des Américains. Bien sûr, nous aussi nous ne devons pas nous séparer des Américains - mais nous devons essayer tout de même d'exister par nous mêmes. Si nous faisons l'Europe, il est possible que les Anglais changent. Les Anglais sont les Anglais, ce n'est pas notre faute.

M. Schaus: D'accord. Il ne faut donc pas fermer la porte à l'Angleterre.

Le Général de Gaulle: On attirera d'ailleurs l'Angleterre plutôt par une confédération, dans laquelle chacun garde son individualité, que par une intégration à laquelle l'Angleterre répugne.

M. Werner: Et en attendant, que faut-il faire?

Le Général de Gaulle: En attendant, il faut chercher des arrangements, à défaut de pouvoir faire entrer l'Angleterre dans notre système. Les Anglais ont d'ailleurs tort de se plaindre: depuis l'existence du Marché commun, nos échanges avec eux ont augmenté. Ils exagèrent en parlant de la division économique de l'Europe. Il faut donc faire des ajustements, mais à condition que cela ne détruise pas le Marché commun, avec son tarif commun. Une certaine coopération avec l'Angleterre sera donc nécessaire, mais ce ne sera certainement pas au même titre que nous coopérons entre nous.

M. Werner : Il serait peut-être opportun de relancer l'U.E.O.

Le Général de Gaulle: Bien sûr, ce serait désirable. Mais il ne faut pas remplacer le Marché commun par l'U.E.O. En somme, il n'y a qu'un moyen de nous faire désirer par les Anglais: c'est d'exister en tant qu'Européens.

(Cohésion de l'O.T.A.N.)

M. Schaus: En développant la coopération européenne ne risquons-nous pas de porter atteinte à la cohésion de l'O.T.A.N. ? L'effet ne pourrait-il pas être de relâcher les liens avec l'Amérique?

Le Général de Gaulle: Rien n'est souhaité davantage par les Américains que l'unité européenne. Actuellement, nous avons l'O.T.A.N. avec une direction américaine et, dans l'état actuel, il n'est pas étonnant que les Américains prennent leurs précautions. Mais si nous nous organisons, ces relations changeront.

M. Schaus: Nous considérons comme essentielle la présence américaine en Europe.

Le Général de Gaulle: Cela ne fait aucun doute.

M. Werner : Il ne faut pas donner l'impression de dévaluer l'Alliance Atlantique.

Le Général de Gaulle: Si l'Alliance Atlantique doit être puissante - politiquement, psychologiquement, militairement - il faut dans l'Alliance à la fois une Europe et une Amérique. S'il n'y a, comme c'est le cas encore actuellement, qu'une Amérique, nous n'aurons pas la volonté de résister en cas de conflit, et si nous étions une nouvelle fois submergés, nous ne reparâtrions plus.

(Suite des propositions françaises; référendum)

M. Werner : Quelle sera la suite des suggestions émises par le Gouvernement français?

Le Général de Gaulle: Il y aura de notre part une proposition écrite - qui ne sera d'ailleurs pas extrêmement complète ni détaillée. L'essentiel, c'est de commencer les réunions des Gouvernements et, là, de débattre de nos intérêts. Puis nous verrons ce qu'il faudra faire en ce qui concerne les quatre Commissions que nous avons envisagées et le rôle de l'Assemblée européenne. Ensuite, on pourra faire couvrir tout cela par un référendum européen. Personne ne s'engage donc à rien pour le moment, sinon qu'à se réunir d'une manière régulière, pour commencer. Le reste s'ensuivra. Et rien que le fait de se réunir entre Gouvernements européens aura déjà dans l'opinion un retentissement énorme.

M. Schaus: Vous avez parlé du référendum, le référendum est effectivement prévu par la constitution luxembourgeoise, mais les expériences faites à cet égard au Luxembourg ne sont pas encourageantes.

Le Général de Gaulle: Les expériences ne paraissent donc pas être les mêmes partout. Veuillez considérer que le référendum ne sera pas une loi, mais plutôt un vœu, une consultation; il s'agira de créer une base psychologique.

M. Werner : Une question trop vague, posée aux électeurs, risque de conduire à des confusions et à des difficultés dans l'interprétation du résultat. Il faut, pour un référendum, une question précise et concrète, susceptible d'être comprise de tous.

Le Général de Gaulle: Il y aura à cet égard certainement des difficultés à résoudre - d'ailleurs, ce ne sera pas par le référendum qu'on commencera. Le référendum, c'est pour plus tard, ce sera précieux pour les grands problèmes et aux moments graves.

M. Werner : Nous sommes heureux d'avoir reçu des clartés sur les intentions françaises et nous estimons que nos débats ont été utiles. Je voudrais rendre hommage à la hauteur de vues qui inspire les plans qui nous ont été exposés. Nous avons exprimé nos préoccupations. Pour le reste, et dans l'ensemble, nous sommes d'accord pour favoriser la coopération proposée.

Référence à l'entretien particulier entre le Général et Werner.